

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/1154-eoliennes-erbray-soudan-derval.html>

Eoliennes : Erbray, Soudan, Derval

- Thèmes généraux - Energie -

Date de mise en ligne : jeudi 29 septembre 2005

(écrit le 6 mars 2002)

L'avis des Verts

Les Verts de Châteaubriant se sont réjouis d'apprendre les projets de construction d'éoliennes pour la production d'électricité sur les communes de St Aubin des Châteaux et de Marsac sur Don. (ndlr : mais aussi Issé, St Vincent des Landes)

« Ces initiatives vont dans le bon sens pour impulser une autre politique énergétique. Elles nous donnent aussi l'occasion de reparler de l'énergie nucléaire. » disent-ils dans un communiqué :

« A ce sujet, il est tout d'abord utile de tordre le coup à quelques idées reçues :

â€“ En France, le « tout nucléaire » n'assure en fait que 15 % de l'énergie utilisée par les consommateurs (montant de la consommation et non pas de la production). En effet, le nucléaire contribue à 72% de la consommation d'électricité et non de notre consommation totale d'énergie.

â€“ Au niveau mondial, l'énergie produite par le nucléaire ne représente que 6% de la consommation. Le nucléaire joue un rôle très légèrement inférieur à la production hydraulique. C'est une énergie de pays industrialisés qui sont pour la plupart en train de l'abandonner peu à peu.

â€“ Le nucléaire n'assure pas l'indépendance énergétique : comme l'ensemble des pays d'Europe, la France dépend actuellement du pétrole pour le secteur vital des transports. Là se situe la vulnérabilité majeure du système énergétique et non dans la production d'électricité qui est possible avec de nombreux moyens autres que le nucléaire.

â€“ Le nucléaire est responsable de gaz à effet de serre : lors du fonctionnement d'une centrale, à cause des quantités considérables de vapeur d'eau produites mais aussi tout au long de la filière qui rend son fonctionnement possible : construction, transport de combustible et de déchets, extraction et enrichissement de l'uranium ...

â€“ En cas de conflit ou de menaces terroristes, avec le nucléaire, notre pays est fragilisé à l'extrême par la présence de sites à hauts risques.

â€“ Enfin, la délicate question des déchets et de leur très long devenir (en dizaines de milliers d'années) n'a toujours pas été résolue.

Renouvelables

Au niveau mondial, les solutions de diversification vers les énergies renouvelables, d'utilisation de meilleures technologies et de recyclage poussé, sont 3 à 4 fois moins chères que le cycle complet du nucléaire. Selon l'Institut pour la recherche sur l'Energie et l'Environnement, remplacer la moitié des centrales à charbon du monde par des

centrales à cycle combiné ou cogénération provoquerait une réduction globale d'environ 15% des rejets de CO₂ (gaz carbonique). De même, l'éolien pourra répondre rapidement à 10 % des besoins mondiaux d'électricité.

En France, les énergies renouvelables ont été jusqu'à maintenant bien peu exploitées sauf en ce qui concerne l'hydraulique (13% de la production d'électricité) et le bois (4 à 5 % des besoins énergétiques, essentiellement pour le chauffage).

L'éolien, le solaire thermique et photovoltaïque, le méthane produit par les déchets agricoles et ménagers après tri sélectif, les bio-carburants s'ils ne sont pas issus de cultures productivistes traitées chimiquement, sont autant de sources d'énergies renouvelables, diversifiées et complémentaires à développer.

La cogénération, elle, consiste à produire de l'électricité tout en récupérant de la chaleur dégagée par une turbine fonctionnant au bois, gaz, biogaz ... Idéale pour les grosses industries, les hôpitaux, les réseaux de chaleur urbains.

Des idées

Mais n'oublions pas que l'énergie la moins polluante ... est celle qui n'est pas consommée !!!

L'électricité est une énergie précieuse et chère qu'il faut réserver aux emplois spécifiques comme l'éclairage ou l'informatique. La gaspiller en chaleur est une aberration qui ne tient pas compte des lois de la physique.

Des idées :

- â€“ se chauffer chez soi autrement qu'à l'électricité (économie : 40 kWh),
- â€“ arrêter les appareils au lieu de les laisser en veille (économie : l'équivalent d'un réacteur),
- â€“ remplacer les lampes à filaments par des ampoules fluo compactes ou basse consommation (économie : l'équivalent d'un réacteur de 900 MW),
- â€“ acheter des appareils ménagers économes en énergie (économie : l'équivalent d'un réacteur),
- â€“ demander à nos élus des systèmes d'éclairage public à consommation réduite (cela existe ; économie : 40 à 50%, 1 à 2% du budget de fonctionnement des communes), etc.

L'installation d'éoliennes en pays castelbriantais contribuera à lui donner l'image d'une région prête à se tourner vers le progrès et l'innovation réfléchis. »

Communiqué du Groupe « Verts » du Pays de Châteaubriant
28 février 2002

(écrit le 3 avril 2002)

Sur la Sixième Circonscription, celle de Châteaubriant, s'est constitué un comité de soutien à la candidature de Noël MAMERE, représentant Les Verts, « car son programme est porteur d'initiatives répondant aux préoccupations à court et long terme de notre société ». Anne-Marie Loury (qui sera candidate aux législatives), Augustin Grosdoy, André Roul, Bernard Gaudin, Daniel Gamboa, Rudi Le Gall, Maurice Pucel, Yves Le Gall, Fernand Morel, Marcel Ventroux, Hervé Le Goff, Pierre Urvoy, Patrick Pérez, Rita Schladt : si vous soutenez leur programme, n'hésitez pas à les rejoindre.(02 28 04 08 44)

Un programme en six points principaux

1- Une politique énergétique responsable vis à vis de notre santé et des générations futures.

« Les ressources en énergie fossile (pétrole notamment) ne sont pas inépuisables, bien au contraire. De plus leur utilisation à outrance endommage notre environnement. Aussi, avec Les Verts, les investissements publics des autoroutes et des aéroports seront transférés vers le transport ferroviaire et il n'y aura pas d'installation d'aéroport supplémentaire, à Notre Dame des Landes notamment. »

« D'autre part l'énergie nucléaire n'est pas une solution durable. Nous savons tous qu'un accident nucléaire provoquerait des conséquences irréversibles pour le territoire et ses habitants. Aujourd'hui nous n'avons aucune solution pour le traitement des déchets radioactifs. Il est grand temps d'adopter un plan de sortie du nucléaire comme nos voisins allemands et belges l'ont déjà fait. ». Les Verts proposent une sortie sur 20 ans

2 - Le droit à la santé et la protection sociale pour tous

« Les Verts maintiendront le système de retraite par répartition en faisant participer l'ensemble des revenus à son financement (capital et valeur ajoutée notamment) et pas seulement ceux du travail comme actuellement. Il est tout à fait possible d'éviter les fonds de pension totalement inégalitaires et très risqués pour leurs souscripteurs (cf affaire ENRON aux USA) »

« D'autre part il nous apparaît indispensable de garantir à tous l'égalité d'accès aux services publics et notamment de maintenir le réseau des soins et équipements sanitaires dans les zones rurales »

3 - Pour une véritable démocratie et participation citoyenne à la vie publique

« Toutes les élections se feront au suffrage universel direct, notamment pour les responsables de structures intercommunales qui ont aujourd'hui de plus en plus de compétences. Sera également instauré le droit au référendum d'initiative locale pour tous les sujets de portée locale traités par les collectivités locales ».

« La règle générale sera le mandat unique et non renouvelable plus de deux fois pour toutes les élections. Les conseils de quartier et le budget participatif local seront encouragés. »

4 - Accompagner durablement les entreprises du domaine tertiaire et notamment celles qui pratiquent l'économie sociale et solidaire

« Aujourd'hui les entreprises de service bénéficient très rarement de fonds publics car ceux-ci sont essentiellement réservés au financement d'outils de production, de matériels. Nous redéfinirons les critères de financement au regard de l'apport économique, social et environnemental d'une entreprise. »

5 - Une agriculture durable et une alimentation de qualité

« Pas d'OGM dans nos assiettes, ni dans nos champs ! Les aides seront réorientées pour favoriser une agriculture de qualité, stopper l'exode rural et assurer un revenu digne aux paysans ». Les Verts souhaitent que les agriculteurs soient rémunérés, non par des primes, mais par leur travail, y compris pour l'entretien de l'espace rural.

6 - Politique étrangère : dissolution de l'OTAN et volonté forte de permettre le développement des pays les plus pauvres.

« L'existence de l'OTAN comme alliance militaire visant à défendre les intérêts des Etats membres est contradictoire avec la constitution d'un nouvel ordre mondial. L'OTAN doit donc être dissoute, comme l'a été le Pacte de Varsovie, et remplacée par des forces de police internationales sous contrôle de l'ONU et de son organisation régionale, l'OSCE. »

« D'autre part le développement des pays les plus pauvres passe tout d'abord par l'annulation de la dette des pays pauvres et par le respect des engagements pris au niveau international, c'est-à-dire l'utilisation de 1% du PIB pour l'aide publique au développement. La taxation des transactions financières (taxe Tobin) permettrait également de financer une partie de l'aide au développement »

Les Verts - 02 28 04 08 44
25 mars 2002

Ecrit le 15 décembre 2004 :

Cachez ce vent que je ne saurais voir !

Au moment où se réunit la conférence climatique à Buenos Aires, et où chacun s'accorde sur la nécessité de développer les énergies renouvelables, les opposants les plus acharnés (allez savoir pourquoi ?) du développement de l'éolien multiplient les déclarations pour dire que, oui, ils sont d'accord, mais pas ici, ou pas là.

Après M. Priou, député-maire du Croisic, favorable aux éoliennes en mer sur le plateau de la Banche (dossier en études préliminaires), mais défavorable à la ferme éolienne d'Asserac (dossier bouclé), voilà que M. Canonne, maire du Pouliguen, déclare qu'il n'est pas contre les éoliennes en mer, mais à condition de ne pas les voir.

De plus, dit-il, il faut attendre avant de construire des éoliennes, car la technologie avance vite, et le matériel de demain sera plus performant que le matériel d'aujourd'hui. Devons-nous en conclure qu'il n'y a pas d'ordinateurs en mairie du Pouliguen, dans l'attente du nouveau matériel, plus performant ?

Dans le même temps, M Canonne envisage la construction d'un casino sur sa commune, dans les espaces proches du rivage. Cet ouvrage, qui ne serait pas sans poser des questions pour le maintien de la qualité du site, est sans doute, pour lui, d'une plus grande utilité qu'une éolienne.

Soyons sérieux. L'éolien est,
pour une part,
l'énergie du futur.
Et ces machines modernes,
moulins à vent de notre époque, feront demain partie du paysage, comme c'est le cas en Espagne, au Portugal, ou dans les pays nordiques.

(...) Le vent est une richesse inexploitée du littoral. Ne lui tournons pas le dos. Sachons en faire un ami.

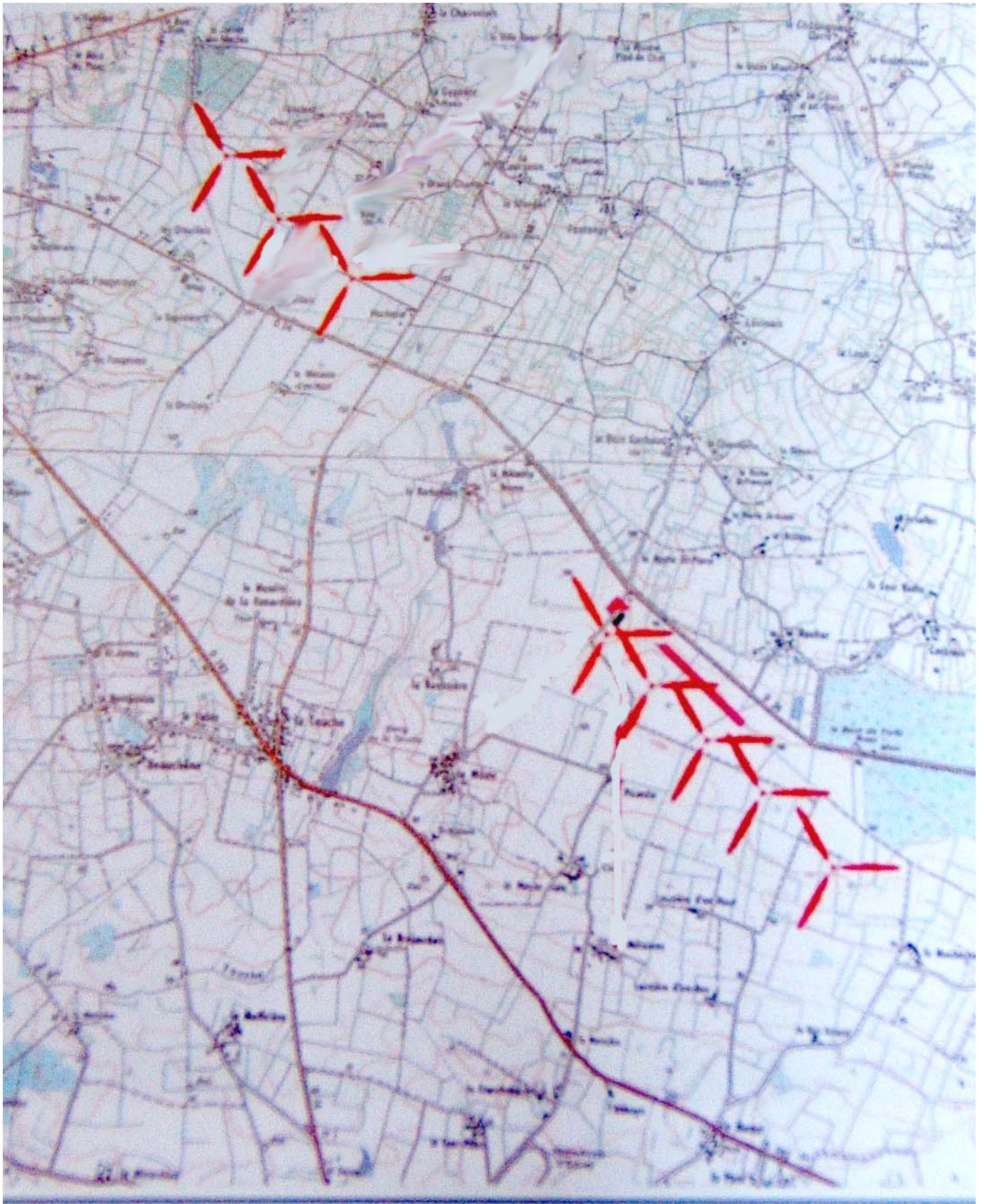
Communiqué des Verts Presqu'île
Jean Paul Declercq

Ecrit le 23 février 2005 :

Le vent aux Portes de Bretagne

Enquête publique

La société EnergieTeam lance actuellement une enquête publique concernant l'implantation de 8 éoliennes quasiment en ligne : cinq sur le territoire d'Erbray et 3 sur le territoire de Soudan. La Commission des Sites, Perspectives et Paysages a donné un avis favorable le 15 octobre 2004.



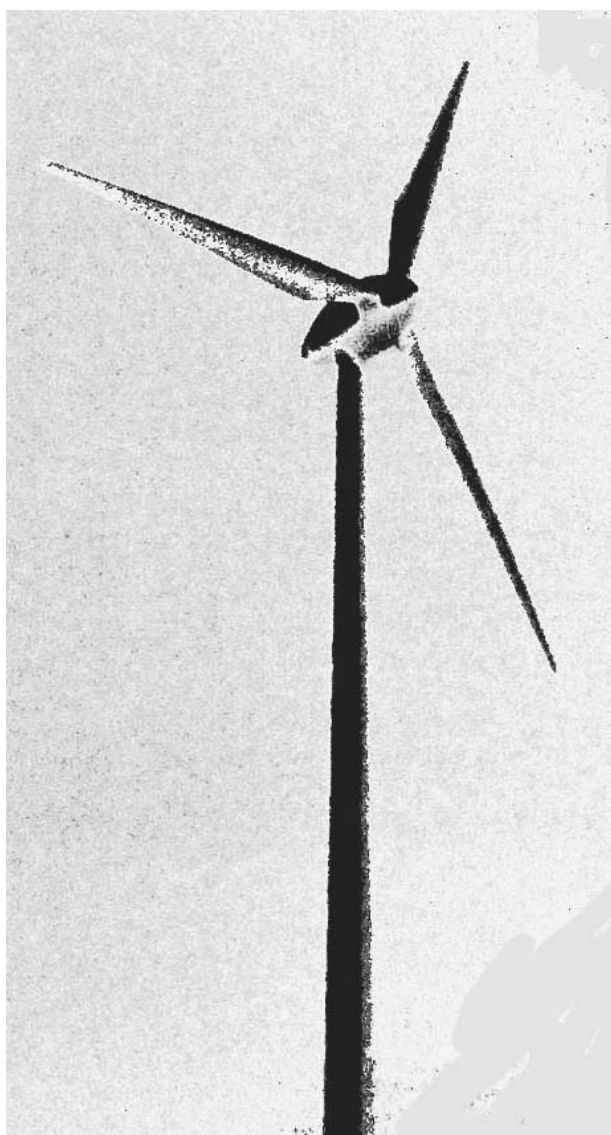
Trois éoliens sur Soudan et cinq sur Er

Les éoliennes seront très visibles le long de la route qui va de Châteaubriant à Juigné. D'abord, sur la gauche, on verra trois éoliennes, situées entre Le Drouillais et Saint Patern, dans les parcelles qui portent les noms de La

Gibaudière, la Vallée du Chaud et Landes d'Hochepeie. Elles seront distantes de 450 mètres.

Puis à droite de la route, on verra les cinq éoliennes d'Erbray, situées entre la ferme de la Picardie et Bout de Forêt, sur les Pièces Belouine, la Lande du Rocher et Champ de Loutre, elles seront distantes de 400 mètres.

Chacune des éoliennes produira 2 mégawatts d'électricité, celle-ci étant destinée à la vente par un raccordement au réseau de distribution publique.



un mât, une nacelle, trois p

Une éolienne se compose de trois parties :

• Un mât de 85 m de haut

• Une nacelle

• Un rotor de 71 m de diamètre, ce qui fait des pales de 35,50 m.

La hauteur totale de l'éolienne sera donc de 120,5 m soit 70 fois la taille d'un homme.

Le vent

Le vent, en exerçant une force sur les pales de l'éolienne, les fait tourner. La rotation du rotor entraîne une génératrice électrique.

Il y a donc transfert
de l'énergie cinétique du vent
en énergie mécanique
puis en électricité.

La surface balayée par les pales de l'éolienne, et la vitesse du vent au cours de l'année, déterminent la quantité d'énergie que l'éolienne va récolter en une année. Une girouette permet d'orienter l'éolienne face au vent. Si le vent tourne, la nacelle se positionne pour être face au vent.

Impact visuel

Une éolienne est visible à 10 km environ. Etant donné la géographie de la région castelbriantaise, les éoliennes seront visibles d'assez loin. Le pied du mât étant caché par la verdure, l'observateur aura le sentiment que les éoliennes flottent au-dessus de tout !

Depuis le centre de Châteaubriant, et en particulier depuis les monuments classés, les éoliennes ne seront pas visibles. Les zones présentant un impact le plus fort seront :

- celles placées très proches du parc
- les contours nord et ouest de Châteaubriant
- le bourg de Soudan.

La présence de forêts limitera l'impact visuel. EnergieTeam a prévu de ne supprimer aucune des haies existantes et, au contraire, d'en planter d'autres.

Pour limiter l'impact visuel, les éoliennes seront de couleur « blanc papyrus », mat, pour éviter la brillance.

Tabouret et criquet

L'étude d'impact présentée dans les dossiers d'enquête publique, fait état d'une espèce végétale très rare : le « **Tabouret alliacé** », petite plante à gros fruits et forte odeur d'ail, protégée au niveau régional, et qu'on trouve dans la zone d'implantation des éoliennes.

Au point de vue faune, les sites étudiés ne sont favorables ni aux libellules, ni aux chauve-souris, ni aux coccinelles, charançons et hannetons. On trouve seulement une petite implantation de « **criquet ensanglanté** », insecte protégé au niveau régional.

En ce qui concerne les oiseaux, l'étude d'impact affirme que le site retenu pour les éoliennes est peu fréquenté par les oiseaux migrateurs et que le faible nombre d'oiseaux limitera les risques de collision.

L'ombre

Les pales de l'éolienne coupent, de manière répétitive, la lumière du soleil, et ce 22 fois par minute. Ces coupures momentanées provoquent un effet stroboscopique perçu dans la zone d'ombre des pales. Des études scientifiques n'ont pas été menées à ce sujet. On sait cependant que ces effets stroboscopiques peuvent provoquer des troubles du comportement. (énervement, fatigue). D'après l'étude d'impact, la ferme la plus touchée « La Picardie » souffrirait d'un effet stroboscopique pendant 7 heures par an.

Le bruit

Le bruit peut provoquer des douleurs d'audition, des perturbations du sommeil, une sensation de mal-être. Au dessus de 80 db, il réduit les comportements de solidarité et augmente l'agressivité. C'est ce qu'explique l'étude d'impact qui affirme, cependant, que le bruit des éoliennes ne sera rien, comparé au bruit permanent généré par la fonderie FMGC.

Bref, selon l'étude d'impact, tout va bien.

Il appartient aux habitants voisins des futures éoliennes d'aller étudier le dossier et faire des observations.

--- Histoire â€”

Les moulins à vent sont d'origine très ancienne. On pense que des roues éoliennes rudimentaires furent utilisées en Perse (Iran actuel) dès le VIIe siècle après J.-C., voire avant. Elles servaient à irriguer des terres cultivées et à écraser les grains pour l'alimentation.

Le moulin à vent a connu un grand développement en Europe au cours du XIVe siècle, en particulier aux Pays-Bas. Outre le meulage du grain et l'irrigation des terres agricoles, les moulins à vent étaient utilisés pour un grand nombre de tâches, allant du pompage de l'eau de mer, au sciage du bois, en passant par la fabrication du papier et de l'huile, le meulage de divers matériaux, la préparation des tissus (moulins à foulon), etc. La région de Châteaubriant, bien pourvue en vent, a connu de nombreux moulins dont on trouve encore les traces.

L'utilisation des aérogénérateurs (appellation moderne) est en pleine croissance dans le monde entier. En 1999, plus de 3,5 milliards de dollars ont été investis dans l'énergie éolienne. La plus grande partie des investissements a été réalisée en Europe, où les coûts de production conventionnelle de l'électricité sont plus élevés et où l'on veut davantage réduire la pollution attribuable à l'émission des gaz à effet de serre. A la fin d'avril 1999, l'électricité d'origine éolienne était suffisante pour répondre à tous les besoins industriels, commerciaux et résidentiels en électricité d'environ deux villes de la taille de Madrid en Espagne, avec une population d'environ 8 millions d'habitants.

Mais on est loin du compte par rapport aux besoins d'énergie dans le monde !

Ecrit le 30 mars 2005 :

Les éoliennes au vent mauvais

Les vents, de nos jours, ont perdu le caractère divin qu'ils avaient autrefois, mais conservent leur force. Mieux, avec eux, il y a de l'électricité dans l'air ! Des éoliennes sont implantées sur les collines battues par les vents et fournissent de l'énergie électrique qu'EDF est tenue d'acheter.

Afin de mieux lutter contre le changement climatique et de contribuer activement à la réduction de l'effet de serre, l'Union Européenne a fixé à 22 % la part de sa consommation d'électricité d'origine renouvelable en 2010. De son côté, la France souhaite atteindre, en énergie éolienne, 2000 à 6000 MW en 2020. On en est loin : l'ADEME (association pour la maîtrise de l'énergie) estime que 400 MW ont été obtenus en 2004. La progression en 2003 a été de 61 % avec 90 MW produits. A ce rythme là, il faudrait compter 7 ans pour atteindre 6000 MW.

Outre son intérêt dans la lutte contre l'effet de serre, l'éolien contribue à la diversification des sources d'énergie et à la mise en place d'un système de production d'électricité plus décentralisé, plus proche du consommateur. Cette proximité favorise la prise de conscience de ce que représente la production d'électricité et permettra à terme de rendre l'utilisateur plus économe, ce qui est indispensable dans le cadre d'une lutte efficace contre le changement climatique.

La maison brûle et un trio de députés attise le feu !

Un mois à peine après l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto en faveur duquel Jacques Chirac en personne a pesé de tout son poids, des députés de sa propre majorité s'apprêtent à signer l'arrêt de mort de la filière éolienne en France : de quoi réduire à néant toute crédibilité des discours présidentiels sur le développement durable.

Le « débat national » du printemps 2003 avait conduit le gouvernement à confirmer l'engagement de la France à augmenter la part de renouvelables dans le « bouquet électrique » français.

Et voici que, par le biais du dépôt de deux amendements ambigus au « Projet de Loi d'Orientation sur l'Energie » discuté les 23-24 mars, trois députés UMP (dont Serge Poignant de Loire-Atlantique) se proposent de briser la filière éolienne :

« d'une part de limiter le bénéfice de l'obligation d'achat mis en place en 2000 aux petites éoliennes (moins de 300 kW) et, à l'opposé, aux parcs de très grande puissance (plus de 20 MW) - la quasi totalité des projets en cours de développement en serait exclu

« d'autre part de multiplier encore les contraintes administratives, pourtant déjà particulièrement nombreuses.

Ces amendements, s'ils étaient adoptés, mettraient la France au ban des États qui ont choisi d'assumer leurs responsabilités face à la certitude des catastrophes dues à notre boulimie énergétique et environnementale. L'Union démocratique bretonne (UDB) exprime son étonnement et sa vive inquiétude à la suite de l'amendement de u Serge Poignant, en disant :

« Actuellement, il n'existe aucun parc, ni en Bretagne, ni dans le reste de la France, atteignant la puissance plancher de 20 MW. ! L'amendement aboutit donc de fait, sous prétexte d'éviter la prolifération des petits parcs, à signer l'arrêt de mort de la filière. C'est d'autant plus absurde qu'EDF elle-même défend l'idée de petits investissements dans le cadre d'une stratégie de développement de toutes les formes d'énergies renouvelables. »

La ligue de protection des oiseaux (LPO) condamne l'amendement proposé par Serge Poignant. Les élus du Pays de Retz manifestent leur incompréhension. Patrick Mareschal, Président du Conseil Général ajoute : « On veut fusiller une filière industrielle d'avenir. On se demande bien si on arrivera un jour à implanter une éolienne en Loire-Atlantique ». Françoise Verchère note que le projet gouvernemental actuellement en discussion, comporte en même temps le lancement d'un réacteur nucléaire EPR.

Nid douillet

A Châteaubriant, le maire UMP Alain Hunault ne s'est pas caché pour manifester son opposition aux projets d'éoliennes à Soudan et Juigné. Il a même tenté de ridiculiser les maires : « Ils ont signé en croyant récupérer de la taxe professionnelle supplémentaire ».

L'enquête publique qui devait se terminer le 18 mars a été prolongée d'une semaine en raison du petit nombre de personnes venues

Au 25 mars à midi, quatre personnes se sont déplacées à Châteaubriant, s'inquiétant d'éventuels effets nocifs sur la santé et demandant que l'implantation des éoliennes se fasse à 1 km des maisons et non pas à 500 m comme le veut la réglementation.

A St Julien de Vouvantes, personne n'est venu. A Juigné la mairie était fermée le dernier jour. A Soudan, une vingtaine de personnes ont trouvé les éoliennes trop près des maisons, avec des risques pour la santé (infrasons, dépression, acouphènes, bruit). Une éventuelle perte de valeur a été évoquée de même que la prise en charge de travaux d'isolation phonique. Quelqu'un a craint l'assèchement des sources.

Ainsi quelques personnes ont manifesté leur hostilité devant ces « géants des airs » : « Nous avons travaillé toute notre vie pour construire un petit nid douillet bien tranquille » - « Il est injuste que quelques citoyens soient sacrifiés sur l'autel du développement durable ».

Un citoyen est allé, en revanche, défendre l'énergie renouvelable, signalant que les téléphones portables et les fours à micro-ondes sont plus dangereux que les éoliennes et « qu'il vaut mieux avoir un parc éolien qu'une centrale nucléaire ». Il a réclamé une réunion d'information locale.

Ecrit le 4 mai 2005 :

Eoliennes

Sous l'égide de la Région Pays-de-Loire, un certain nombre de personnalités de tous bords politiques ont écrit aux Sénateurs, avant le débat sur les éoliennes : les amendements déposés par M. Serge Poignant « vont clairement à l'encontre du développement de l'énergie éolienne sur le territoire français. Cela est particulièrement dommageable pour notre région qui représente un des plus forts potentiels éoliens de France et qui manque de moyens de production d'énergie électrique »..

La lettre explique notamment que « l'utilisation de l'énergie éolienne s'inscrit dans une réelle volonté de développement durable. Et contrairement à certaines sources d'énergie, l'implantation d'éolienne est réversible, car

les équipements sont facilement démontables et recyclables, ce qui limite l'impact à long terme, et n'impose pas d'hypothèque pour les générations futures ».

Ecrit le 11 mai 2005

Eoliennes-Verts

Serge Poignant, député UMP de Loire-Atlantique a cosigné un amendement au projet de loi d'orientation sur l'énergie (relire La Mée du 30 mars). Cet amendement, sera soumis prochainement à l'avis de l'Assemblée Nationale. S'il est adopté, il portera un coup fatal au développement de l'énergie éolienne en France. Ainsi, entre autres, le projet de Saint Vincent des Landes se verrait remis en question. C'est d'autant plus absurde qu'EDF elle-même défend l'idée de petits investissements dans le cadre d'une stratégie de développement de toutes les formes d'énergies renouvelables. Le groupe des Verts du pays de Châteaubriant soutient l'intervention des maires auprès du Sénat pour faire annuler cet amendement.

Ecrit le 31 août 2005 :

Une enquête publique aura lieu du 12 septembre au 12 octobre inclus, au sujet du projet d'implantation de 6 éoliennes à Derval et de 2 éoliennes à Lusanger, projet déposé par la société Energie-Eolienne-France (EEF). Les dossiers sont consultables dans les mairies de Derval, Lusanger, Conquereuil, Jans, Marsac sur Don, Mouais, Pierric, Sion-les-Mines, St-Aubin-des-Châteaux, St Vincent des Landes et Treffieux aux heures habituelles d'ouverture de ces mairies.

Ecrit le 28 septembre 2005 :

Eole, loup et souris : quel ménage !

Dans un coin pittoresque situé **entre Derval et Lusanger**, entre la Vallée du Don et la Vallée de la Chère, non loin des lieux-dits « Souris Blanche », « Chasse Loup » et « l'Hôtel à l'Oie », la société Energie Eolienne France (de St Pol de Léon), a l'intention d'installer un parc de huit éoliennes. Elle a obtenu l'accord de la commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages de Loire-Atlantique.

Chacune des éoliennes aura un mât et un moyeu de 98,55 mètres, et un rotor de 82 m de diamètre. Soit au total 139,55 m. Les éoliennes seront situées en parallèle de la route RD 775 (Châteaubriant-Redon), sur 2,2 km : trois éoliennes du côté Nord et cinq du côté Sud. Deux des éoliennes sont sur la commune de Lusanger (E7 et E8). Les autres sont sur Derval.

Le site retenu est spacieux, dégagé, exposé au vent comme en témoignent la présence de vestiges d'anciens moulins (un lieu-dit porte le nom de « Moulin à vent »)

Initialement, les éoliennes ne devaient pas être si importantes mais les études de vent ont montré qu'à 80 mètres de hauteur le vent souffle en moyenne à 6,1 m/s et qu'à 100 mètres il souffle à 6,4 m/s (23 km/h). En Loire-Atlantique, la vitesse du vent se situe entre 18 et 41 km/h au dessus du sol et selon les reliefs.

Une éolienne peut supporter des vents de 250 km/h, mais avec des précautions

Une grande éolienne produit sur une année l'électricité nécessaire à 1500 ménages de 4 personnes. Au début de l'année 2004 il y avait :

14500 éoliennes en Allemagne

5000 en Espagne

3200 au Danemark

et seulement 300 en France.

Il faut 15 ans pour amortir le coût d'une éolienne, celle-ci peut fonctionner 25 à 40 ans.

Un parc de 12 mégawatts évite qu'une centrale thermique n'émette :

â€“ 28 millions de kg de dioxyde de carbone (gaz carbonique, CO₂)

â€“ 41 000 kg de dioxyde de soufre

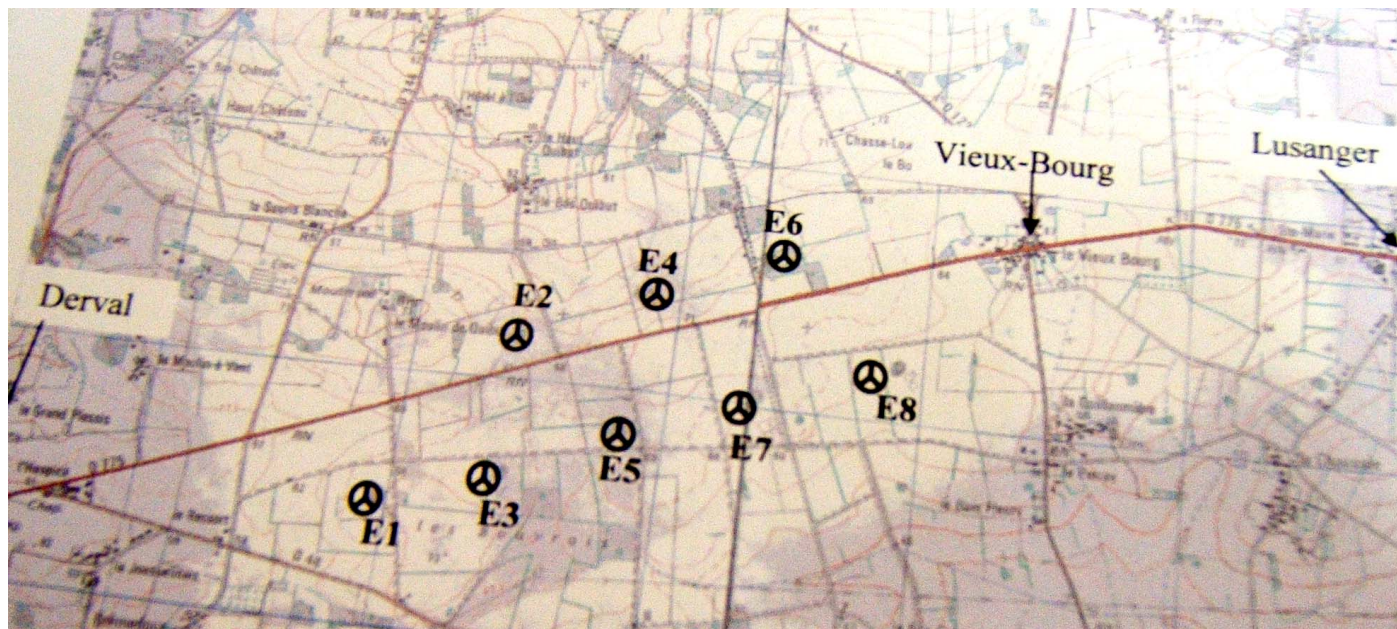
â€“ 53 120 kg d'oxyde d'azote (Nox)

â€“ 17 100 kg de monoxyde de carbone

â€“ 1100 kg de poussières

ou qu'une centrale nucléaire n'émette 140 kg de déchets nucléaires.

Une importante étude d'impact, très bien expliquée, a été réalisée et est consultable dans les mairies de Derval et Lusanger. Pour la zone retenue il n'existe pas de risque d'inondation, ni de risque de glissements de terrain. Mais qu'en est-il des risques d'orage ? Les études à ce sujet envisagent le niveau kéraunique et la densité de foudroiement.



Implantation des éoliennes entre Derval (à gauche) et Vieux Bourg (à dro

Le niveau kéraunique c'est « le nombre de jours par an où on entend gronder le tonnerre » : 13 jours à Nantes et 20 jours en moyenne en France. (il peut atteindre 100 en Floride et 180 en Afrique du Sud).

La densité de foudroiement c'est : « le nombre de coups de foudre au sol, par km² et par an ». En France : 1,2. En Bretagne : moins de 0,3. Même si les risques sont minimes, les éoliennes de Lusanger-Derval seront équipées d'un parafoudre.

En ce qui concerne la flore : rien de spécifique dans la région concernée qui, en dehors des terres remembrées, a conservé quelques talus et rangées d'arbres qui abritent une importante population hivernante : 6000 vanneaux huppés et 200 pluviers dorés. Ces oiseaux, de même que les chauve-souris, seront dérangés pendant la période des travaux mais reviendront ensuite. L'association Bretagne Vivante, qui a étudié cette question, a obtenu que les travaux ne se fassent pas pendant la période de nidification (fin mars- fin août).

L'accès aux éoliennes se fera par les chemins et routes existants. Il y aura seulement des voies à créer à l'intérieur des parcelles. La société a prévu d'enlever le minimum d'arbres et arbustes. En revanche, dès la mise en service, elle plantera 150 arbres, ou 80 arbres et 200 mètres de haies.

Par rapport aux maisons, une distance de 500 mètres sera respectée.

Sécurité

Sur tout le parc d'éoliennes existantes, il n'y a eu que 4 chutes d'éoliennes, dues à des erreurs humaines. En effet, d'importantes fondations sont réalisées comportant chacune 35 à 40 tonnes d'acier et 500 m³ de béton. Ces fondations, qui servent de contrepoids, seront totalement enterrées.



Eliby_eoliennes Dessin de Eliby -06 23 789 305

De plus, si la vitesse du vent dépasse 25 m/s (soit 90 km/h), un système de freinage arrête la rotation de l'hélice : les pales se mettent en drapeau, c'est-à-dire parallèles au vent, comme les ailes d'une mouche).

Tourisme

Deux sites intéressants sont relevés à proximité : le rocher de Quibut (où l'on a trouvé des haches datant de l'âge du bronze) et la Tour St Clair. Ces deux sites ne seront pas affectés par les éoliennes. Pas plus que les deux zones d'intérêt écologique (ZNIEFF) : la forêt de Domnêche et le Bois d'Indre.

Un point d'information touristique sera aménagé au pied de la 7e éolienne, avec aire de pique-nique et accueil de scolaires. Il est prévu une visite guidée par mois, pour des scolaires, pendant 3 ans.

D'un point de vue agricole, 1000 à 2000 m² par éolienne seront inutilisables (le propriétaire sera indemnisé). Sur le reste du terrain il sera possible de poursuivre les cultures habituelles et de laisser paître les bovins.

Aspects humains

Avec les éoliennes il existe un **effet d'ombre** qui peut être gênant, en particulier dans les lieux-dits « Le Ressort » et « Moulin de Quibut ». La société installera des capteurs photoélectriques sur les éoliennes, qui provoqueront l'arrêt des machines en cas de dépassement de 30 minutes par jour ou de 30 heures par an.

D'un point de vue sonore, on entend le bruit du frottement des pales dans l'air. Mais ce bruit est couvert dès que le vent est fort.

Les éoliennes risquent de **perturber la télévision**. Dans ce cas la société, à ses frais, paiera le réglage des antennes.

Après l'enquête publique, qui se déroule jusqu'au 12 octobre, une demande de permis de construire sera déposée et délivrée au nom de l'Etat par le Préfet puisqu'il s'agit de moyens de production d'électricité non destinés à l'autoconsommation.

Et aussi

Rappelons que d'autres projets éoliens concernent :

- Soudan-Erbray
- St Vincent des Landes
- Issé

Vol au vent comme des cerfs-volants

La Loire-Atlantique est l'objet de nombreuses attentions de la part des sociétés qui souhaitent mettre en place des éoliennes. Faut dire que, par ici, il y a toujours du vent !

Et si on plaçait les éoliennes dans le ciel ? C'est l'idée d'un groupe de chercheurs australiens. En effet, selon Popular Science (New York), la capacité de production éolienne mondiale peut atteindre 50 000 mégawatts, soit environ l'équivalent de 50 centrales nucléaires.

Un ingénieur de l'université de Sydney (Australie) étudie la possibilité d'installer des éoliennes dans le « jet-stream », c'est-à-dire dans le courant aérien très rapide qui ceinture la Terre entre 4500 et 13500 mètres d'altitude. Ce jet-stream est utilisé par les avions pour économiser du carburant.

L'idée est de faire flotter d'énormes escadrilles d'éoliennes, comme des cerfs-volants géants. Des vents atteignant plus de 300 km/h feraient tourner les pales, créant un courant électrique qui serait transmis le long de câbles ultra-résistants reliés à des stations au sol. « Avec 600 engins produisant 20 mégawatts chacun, on pourrait alimenter en électricité deux villes de la taille de Chicago ».

Restent à trouver les finances (4 millions de dollars pour un prototype), et un coin isolé (pour ne pas effrayer les habitants avec un gros câble électrique), et les autorisations nécessaires (pour ne pas perturber le réseau aérien). Et puis peut-être l'autorisation des Marsiens.... Et puis Vole au vent !

21 %

Une directive européenne du 27 septembre 2001 impose à la France de produire 21% de son électricité, d'ici 2010, grâce à des énergies renouvelables (éolienne, solaire, géothermique, marémotrice, hydroélectrique, biomasse). Or, en 2004, cette proportion n'était que de 14 % et l'hydraulique constituait la presque totalité des énergies renouvelables produites.

L'Espagne n'avait que 200 MW d'énergie éolienne installée en 1997. L'an dernier, le parc éolien atteignait près de 8 300 MW, (plus qu'en Allemagne). Le gouvernement espagnol s'est fixé l'objectif de parvenir à une part de 15% d'électricité produite à partir du vent, contre 6,5% aujourd'hui. La France est encore en retard.

[à propos du nucléaire](#)

L'éolien en Loire-Atlantique sur le site de la Direction Départementale de l'Equipement

La loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique s'est attachée à relancer le développement des énergies renouvelables afin de diversifier le bouquet énergétique de la France et de lutter contre l'effet de serre. Cet objectif conduit à poursuivre la promotion de l'électricité produite par des installations utilisant l'énergie mécanique du vent tout en veillant à limiter leur impact sur le paysage. Le département de la Loire-atlantique est un des territoires français disposant d'intéressantes potentialités de développement des éoliennes.

Le site de la DDE présente la réglementation en vigueur et les procédures appliquées en Loire-Atlantique.

Ce document s'adresse aux porteurs de projets et aux collectivités locales. Il renseigne notamment sur les procédures de suivi et d'examen des projets préalables au dépôt de permis de construire. La récente mise à jour prend en compte les dernières évolutions introduites par la loi de 2005 :

" Etude d'impact et enquête publique obligatoire pour les éoliennes dont le mât est supérieur à 50 m,

" Obligation de rachat de la production par EDF subordonnée à la création de Zones de Développement éolien (Z.D.E)

Vous y trouverez également l'état d'avancement des projets, par arrondissements et par établissements publics de coopération intercommunaux (EPCI) et selon l'avancement de la procédure d'autorisation.

Ressources et contacts :

" Site de la DDE 44 :

http://www.loire-atlantique.equipement.gouv.fr/dde44/env_risque/eolien/eolien.htm

" [L'atlas du potentiel éolien](#) de la région des Pays de la Loire (site de la préfecture de la région Pays de la Loire). La connaissance du potentiel énergétique éolien est un préalable indispensable au lancement de tout projet d'implantation de parc éolien. Cet atlas cartographique permet d'identifier les sites les plus propices à l'implantation de parcs éoliens.

" [Guide de l'étude d'impact](#) sur l'environnement des parcs éoliens (Ministère de

l'écologie et du développement durable et ADEME). Ce guide propose une démarche générale et une méthodologie de mise en oeuvre des évaluations environnementales (études et notices d'impact) adaptées aux parcs éoliens. Tous les acteurs concernés par des projets éoliens peuvent s'y référer.

" [Préconisations de la DDASS de Loire Atlantique](#) en matière d'évaluation des risques sanitaires liées au bruit : éléments à fournir dans l'étude d'impact

" [Recommandations paysagères](#) relative à la réalisation d'un parc éolien et d'un projet de paysage

" Contact : Direction départementale de l'Equipement de la Loire-Atlantique
Service Politiques et Actions réglementaires - Unité contrôle - 10, Boulevard Gaston
Serpette, BP 53606, 44036 Nantes Cedex 1
12

[Photos de la construction des éoliennes de Soudan](#)